Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503071-20260605-2026DCM32-DE

DEPARTEMENT---
ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE SAINT-PERN

ARRONDISSEMENT
RENNES
CANTON de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

Date de convocation : 29/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERN légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mme FRÉNOY Marie-Hélène, Maire.

Etaient présents : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe, ACHTEN Diane, HANOT Vivien, DEMAY Christine, MASSÉ Yannick, LABONNE Gaëlle, RENAIS Jean-François, DELAHAYE Youna, ROUAULT Jean-Jacques, BOUVIER Célia, POULNAIS Michel, DOUESNEAU Nadège, DAUGAN Samuel, PIEL Colette.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : ----------

Mme Colette PIEL a été élue Secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-32 – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARCELLE RÉSIDENCE DES MERISIERS
Inscrit à l'ordre du jour

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1,
Mme La Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2025 relative à la cession d'une partie de parcelle Résidence des Merisiers n° A 1475 bordant leur propriété,
Vu le plan de division établi par le cabinet de géomètres-experts Prigent et Associés de Dinan et l'attribution d'un nouveau numéro de plan soit A1670,
Considérant que cette parcelle cadastrée A1670, propriété de la commune de SAINT-PERN relève du domaine public communal et qu'elle n'est pas affectée à l'usage direct du public,
Il convient de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public communal pour pouvoir finaliser l'échange avec Mr et Mme Rémi LEBORGNE.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- décide de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée A1670 située Résidence des Merisiers d'une contenance de 201 M²
- décide de prononcer le déclassement du domaine public communal de la dîte parcelle pour une incorporation au domaine privé communal
- autorise Mme La Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour copie certifiée conforme,
Le Registre dûment signé,

Mme La Maire,
Marie-Hélène FRÉNOY :

